



## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Istres, le 3 juillet 2025

### **VICTOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT : LE CONSEIL D'ÉTAT ENJOINT AU GOUVERNEMENT DE PUBLIER LE DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI COVID LONG (LOI ZUMKELLER) SOUS 12 MOIS**

***Face à l'inaction persistante de l'État et aux souffrances de millions de personnes, la justice donne raison aux malades du Covid long.***

#### **Contexte et revendications :**

Depuis sa publication le 24 janvier 2022, la loi Covid Long dite loi Zumkeller, "***visant à la création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques de la covid-19***", pourtant votée à l'unanimité n'a jamais été appliquée.

L'association Covid Long Solidarité a déposé le 10 octobre 2024 un recours devant le conseil d'Etat, exigeant la publication du décret d'application de cette loi, rejointe en 2025 par une intervention volontaire des associations Winslow Santé Publique et l'Union pour la Prévention et la Gestion des Crises Sanitaires suite à un premier rejet de la requête.

#### **Les faits marquants de cette lutte :**

Fin 2022 il y avait 2 millions de Covid Longs en France selon le dernier recensement de Santé Publique France, sans compter les cas de covid long chez les enfants et les séniors.

Les malades sont abandonnés dans une situation intenable : une prise en charge insuffisante et inégale selon les territoires, aucun recensement, aucun traitement curatif ou éprouvé, une prévention inadaptée et lacunaire, une recherche sous-financée et trop timide, et des professionnels de santé ni suffisamment formés ni soutenus.

La situation est d'autant plus préoccupante pour le Covid Long pédiatrique et gériatrique, encore plus méconnus et négligés.

Les autorités en adoptant une posture d'inaction et d'invisibilisation, voire de déni se sont exonérées de leurs responsabilités et ont ignoré à la fois les patient·es et les député·es ayant voté cette loi à l'unanimité.

## **Victoire judiciaire :**

Dans sa décision du 1er juillet 2025, le Conseil d'État :

- souligne que, "**en l'absence d'édiction du décret litigieux, les mesures prises par l'Etat ne permettent ni le référencement des patients, ni la surveillance et la recherche sur le Covid Long**".
- pointe un retard qui excède le "délai raisonnable qui était imparti au pouvoir réglementaire pour prendre le décret prévu par cet article".
- enjoint au gouvernement de publier ce décret dans les 12 mois.

## **Appel pressant à l'action :**

Covid Long Solidarité appelle le gouvernement à prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour rédiger et publier ces dispositions réglementaires en concertation avec les associations défendant le Covid Long. Le temps presse : les malades attendent depuis plus de trois ans des réponses concrètes.

**"Nous saluons cette décision du Conseil d'État qui reconnaît enfin la gravité de la situation et l'urgence d'agir. Nous attendons du gouvernement qu'il cesse son déni et agisse conformément à l'intérêt général. Il est temps de concrétiser les droits des malades du Covid Long et de mettre fin à cette errance inacceptable."**

## **À propos de Covid Long Solidarité:**

*Covid long Solidarité est une association dédiée à la défense des droits et à l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes du Covid long en France. Elle œuvre pour la reconnaissance de cette maladie, le soutien aux patients et la mise en place de politiques publiques adaptées depuis 2023.*